



## Formulaire Inscription Bourse Matériel de Pêche

13 Avril 2025

Salle ou Parc Municipal - ST VAIZE 17100  
Allée du prieuré-100m Parking à droite

# Organisée par : AAPPMA La Gaule Charentaise

Réservation : 06 79 92 31 68 Email : [lagaulecharentaise@gmail.com](mailto:lagaulecharentaise@gmail.com)

### **IDENTITÉ** : Nom et Prénom

Adresse  
Ville  
Tel  
Email

CP

@

### **PARTICULIER** :

Carte d'identité N°  
Délivrée le

par la préfecture de

### **PROFESSIONNEL** :

SIRET N°

### **CONDITIONS DE RÉSERVATION** :

Dans la Salle Municipale et/ou en extérieur en cas de pluie vous munir d'abri. L'organisateur se réserve la buvette, Sandwichs. Parking à l'entrée du parc municipal. MERCI DE LAISSER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE ET SANS POUBELLE

#### **Entrée du site Venant de Saintes**

Saintes-Bussac ST Vaize Rond Point prendre à gauche Allée du Prieuré, 100m à droite Parc

Saintes Ecurat-Taillebourg St Vaize Passez devant la Mairie Rond Point prendre à droite Allée du Prieuré, 100m à droite Parc

Saintes St James Taillebourg St Vaize Passez devant la Mairie Rond Point prendre à droite Allée du Prieuré, 100m à droite Parc

NBRE DE M	PRIX DU METRE	TOTAL
	3 €	

L'emplacement sera réservé qu' à réception de votre règlement et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation sauf quinze jours avant l'animation soit le 29 mars 2025.

Pour la salle, priorité aux premières demandes !

### **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR** (pour les particuliers uniquement) :

Je, soussigné(e), Monsieur ou Madame déclare sur l'honneur, que ma participation à la vente au déballage est exceptionnelle. M'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés, c'est à dire qu'ils n'ont pas été acquis dans le seul but de les revendre

**Signature obligatoire**

## **REGLEMENT DE LA BOURSE MATÉRIEL DE PÊCHE**

1 – L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.

2 – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée

3 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.

4 – La vente de boissons est strictement réservée à l'association organisatrice.

5 – L'installation s'effectuera entre 07h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.

6 - La vente de tous les objets en dehors de matériel ou équipements se rapportant à la pêche sera interdit sur la bourse ou ses abords

7-Chaque exposant présente lors de son arrivée, sa carte d'identité pour le registre de la manifestation pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.

8– L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins quinze jours avant la manifestation, à défaut les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité

9– Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé sans laisser les objets invendus.

10 –Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé, l'organisateur seul est habilité à vous placer en fonction du nombre de linéaires demandés lors de votre inscription et qui sera prêt

11–Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.

12–La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Le bulletin d'inscription daté et signé, le règlement de la bourse signé précédé de la mention «lu et approuvé », copie recto-verso de la carte d'identité, chèque à l'ordre de:

**AAPPMA La Gaule Charentaise, sont à envoyer avant le dimanche 6 AVRIL 2025**

**AAPPMA La gaule charentaise 68 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 TAILLEBOURG**

J' atteste avoir lu le règlement et en accepte toutes les conditions.

Fait à.....le.....2024

Signature